

getavocat

Conditions générales d'abonnement

Abonnement trimestriel

Les présentes conditions générales
sont soumises au droit français.

Elles précisent l'étendue des obliga-
tions réciproques des parties.



Définitions

Le client

définit le signataire du présent contrat qui a reçu et accepté l'offre d'abonnement communiquée par l'avocat.

–

L'avocat

définit Maître Christophe Landat.

–

Les parties

définit Maître Christophe Landat et le client.

–

L'abonnement

définit la convention d'abonnement juridique matérialisée par le présent document.



Objet

L'abonnement est conclu pour permettre au client d'accéder aux services de l'avocat de manière régulière et simplifiée, rapide et réactive en échange d'un honoraire fixé de manière forfaitaire et payable tous les mois par virement bancaire pour un montant déterminé au présent contrat.



Tarif

La TVA s'appliquant à l'abonnement souscrit est de 20%. Le contrat prend effet à compter du premier règlement effectif de l'abonnement.

Le client a souscrit à la formule :

ABONNEMENT TPE

pour une durée de 3 mois consécutifs
à compter du 1^{er} versement pour un montant de :

1 200 € HT

soit 1 440 € TTC

Payable chaque mois pour
un montant de 480 € TTC.



Services

L'avocat est tenu d'un devoir général d'assistance et de conseil notamment dans les domaines suivants : gestion des litiges opposant le client à des tiers (à l'exclusion de la gestion des procédures judiciaires), rédaction juridique de documents, analyse juridique de projets, audit juridique de site web et des projets envisagés par le client. **L'abonnement n'inclut pas la mission de mise en conformité au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD entrée en vigueur le 25.05.2018.) : voir rubrique "Devis".**



Collaboration

Le client s'engage à fournir à l'avocat à la première demande tous documents ou pièces utiles ou nécessaires à la défense de ses intérêts. Il informe sans délai de toute procédure, différend ou litige susceptible d'engager sa responsabilité ou de porter atteinte à ses droits pour qu'il le conseille utilement.



Disponibilité

Le client contacte l'avocat quand il le souhaite du lundi au vendredi de 9h30 à 19h00 à sa convenance par téléphone, fax, email, tchat ou visioconférence sans limite de temps autre que celle visée dans la clause de « Faire Use » (voir clause de Fair Use) soit directement, soit en convenant d'un rendez-vous avec ce dernier.



Réactivité

L'avocat s'engage à répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations du client et à signaler son indisponibilité temporaire pour cause de rendez-vous, d'audience, d'expertise ou de déplacement professionnel lorsqu'il ne peut pas répondre rapidement.



Rédaction contractuelle

La rédaction de documents contractuels est limitée à 1 contrat. Pour bénéficier de la rédaction de plus de contrats, le client peut opter pour une autre offre ou solliciter un devis pour ses besoins supplémentaires.



Déplacements

Les éventuels frais de déplacement de l'avocat ne sont pas pris en compte dans l'abonnement. Ils sont facturés au client sur justificatifs : indemnités kilométriques, péages d'autoroutes, billet d'avion, billet de train (liste non exhaustive).



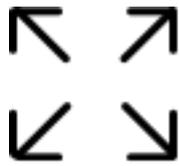
Applications web

Le client peut bénéficier d'un accès personnalisé à une plateforme de travail collaborative ([SLACK...](#)). Les login et mot de passe nécessaires lui sont alors donnés en début d'abonnement. [Skype](#) peut être utilisé par le cabinet pour des visioconférences ou des échanges instantanés par tchat avec le client, avec ou sans rendez-vous. Enfin le client peut disposer d'un espace personnalisé de facturation lui permettant de suivre l'état de ses facturations avec le cabinet. Les login et mot de passe nécessaires lui sont donnés en début d'abonnement.



Frais

L'abonnement ne couvre pas les frais de procédure ou les frais nécessaires à l'accomplissement des diligences tel que - sans que cela soit exhaustif - les frais postaux, les frais d'huissier de justice ou tout autre frais de procédure. L'avocat informe le client de l'existence éventuelle de tels frais à chaque fois que cela est nécessaire.



Devis

Chaque prestation sollicitée par le client et non-comprise dans l'abonnement donne lieu à l'établissement gratuit d'un devis préalable. En dehors de ce cas de figure et de ceux prévus dans la présente convention, seul l'abonnement est facturé au client. **Toute demande de mise en conformité au RGPD fait l'objet d'un devis spécifique en raison de l'importance du travail requis pour une telle opération.**



Résiliation

La convention est conclue pour une **durée fixe de 3 mois**. Elle est automatiquement résiliée à l'issue de la période sans formalisme nécessaire.



Fair use

Le client a recours à l'avocat autant de fois qu'il le souhaite dans le cadre de son abonnement ce qui implique une prise de risque pour le cabinet en terme de charge de travail. Le client s'engage donc à user raisonnablement des services de l'avocat, en fonction de ses besoins réels propres et non pour des tiers. La présente clause sera présumée avoir été violée en cas de recours manifestement excessif aux services de l'avocat au regard de l'abonnement souscrit. Dans une telle situation, l'avocat propose une solution de collaboration avec lui susceptible de mieux correspondre aux besoins du client.



Coordonnées

Maître Christophe Landat 18 rue de la République 34000 Montpellier -
Téléphone : 04.67.50.27.00, email : christophelandat@getavocat.fr
télécopie : 04.67.50.23.28, Skype : id christophelandat



Validation

Le signataire reconnaît avoir qualité pour engager la société qu'il représente dans le cadre de ce contrat et déclare avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserves en apposant la mention « *j'ai lu et j'accepte* » ou lors d'une souscription en ligne, en cliquant sur le bouton *Pay With GOCARDLESS* renvoyant vers le formulaire de mise en place du prélèvement automatique.